

Vigne

Avertissement No 12 – 17 juillet 2013

- Saviez-vous que...
- Degrés-jours et développement.
- Qu'est-ce qu'on observe?
- Maladies observées et actions de prévention; résistance et délavage et délais avant la récolte.
- En cas de grêle.
- Insectes : scarabée japonais, tordeuse de la vigne, phylloxéra de la vigne et scarabée du rosier.
- Carence en magnésium.
- Rognage.
- Phytotoxicité et coups de soleil.
- Nouvelles plantations.
- Campagne de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants.
- Références.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez pointer et cliquer sur les mots **accentués en bleu** présents dans les avertissements et bulletins du réseau « Vigne » afin d'accéder à un complément d'information en lien avec les sujets abordés.

De l'**information statistique** sur les **températures minimales et maximales**, les **précipitations** et le **cumul des degrés-jours en base 10**, pour les années 2010 à 2013, est maintenant disponible. Les mises à jour seront insérées dans les tableaux à la fin de chaque mois.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



27 : nouaison.



29 : baie de la taille d'un plomb (4 à 6 mm).



31 : baie de la taille d'un pois (7 à 10 mm).



33 : Fermeture de la grappe.

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 16 juillet 2013 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 16 juillet	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal Cliche/Marquette
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	290,8	73,8	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I. O.)	428,9	85,5	30/27/31/31 (16 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Winceslas et Tingwick	576,1	87,9	31/ND/ND/31 (11 juillet)
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	479,6	77,9	29/ND/ND/ND (10 juillet)
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	570,7	87,0	31/ND/ND/ND (16 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	519,3	82,6	31/ND/31/31 (11 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	531,9	83,6	31-33/31-33/31-33/31-33 (15 juillet)
Mauricie	479,9	80,4	ND/ND/ND/ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	614,3	90,2	31/31/ND/31 (16 juillet)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	618,3	91,6	31- 33/31/29/ND (16 juillet)
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	527,5	83,0	29/ND/ND/29 (11 juillet)
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	372,4	70,9	ND/ND/ND/ND

Données provenant d'Agrométéo

ND : donnée non disponible

QU'EST-CE QU'ON OBSERVE?

Référez-vous à l'avertissement [No 03](#) du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) du 15 mai 2013 pour plus de détails sur les maladies présentement observées (anthracnose, mildiou, excoriose et blanc) dans les vignobles.

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Toutes les maladies ([anthracnose](#), [blanc](#), [excoriose](#), [mildiou](#), [rougeot parasitaire \[Brenner\]](#), [pourriture grise](#) et [pourriture noire](#)) sont présentes actuellement à différents degrés d'intensité dans les vignobles dépistés. Les traitements fongiques préventifs avant les périodes de pluie sont très importants, même si peu de symptômes visuels sont encore présents sur les plants.

La prévention est donc de mise pour s'assurer une récolte de qualité.

L'entretien du vignoble par une bonne aération, grâce à une taille adéquate sur le rang, au rognage et au désherbage du sol, défavorise les maladies qui prospèrent en conditions chaudes et humides, comme nous connaissons présentement, et peut vous faire sauver des applications de pesticides.

Les observations pour détecter la présence de **blanc** devraient être en cours dans tous les sites avec des cépages sensibles (Chancelor, Chardonnay, Riesling et Geisenhein 318) et dans ceux avec des antécédents de cette maladie. Les conditions propices au blanc sont un temps chaud, sans pluie, une température optimale de 25 °C et les stades 4 à 6 feuilles jusqu'à la véraison.

Lors de votre dépistage, surveillez les parties des plants à l'ombre comme le dessous des feuilles, car ce champignon n'aime pas le soleil!

Selon le modèle du **cycle du blanc** (degrés-jours en base 6 accumulés depuis le stade pousse verte [6]), les risques sont considérés élevés pour plusieurs régions qui ont atteint une accumulation de 700 degrés-jours base 6 depuis leur stade pousse verte, soit la Montérégie-Est, la Montérégie-Ouest, le Centre-du-Québec, l'Estrie, les Laurentides et l'Outaouais. Les observations terrains rapportées de cette maladie dans ces régions varient de quelques parties affectées à plusieurs à l'intérieur d'un même champ, principalement sur des cépages sensibles et sur des sites ayant reçu un nombre de traitements insuffisant.

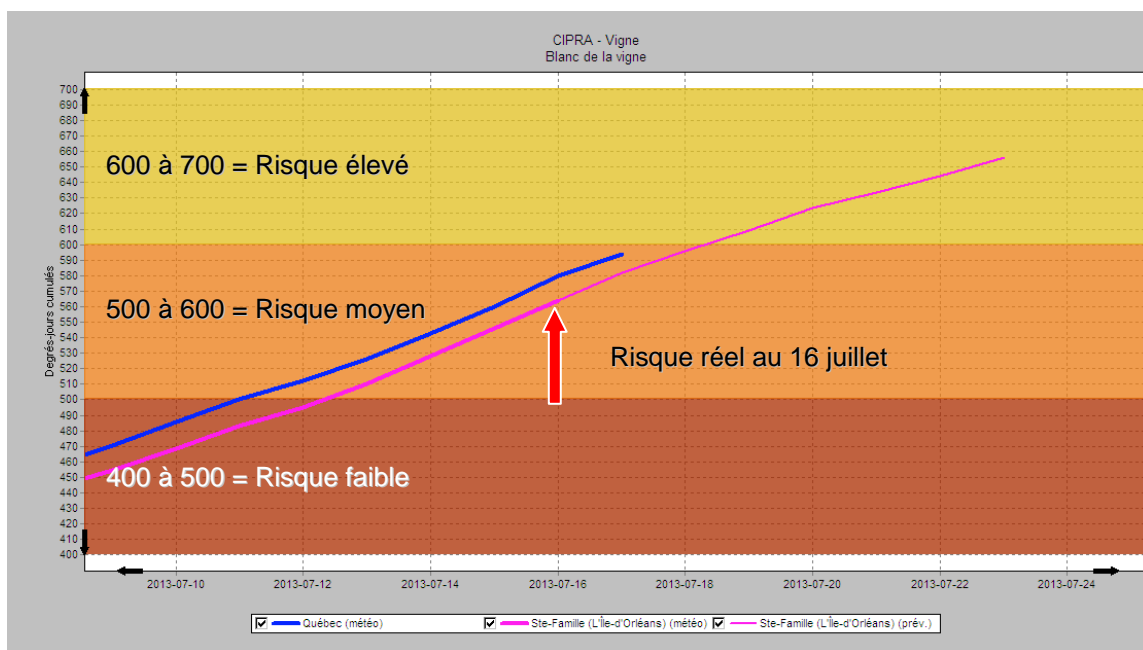
La protection devrait être commencée et ajustée en fonction de votre historique et de la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble ainsi qu'en fonction des précipitations et du développement des grappes.

Il est important de **traiter AVANT la pluie** même si le produit risque d'être délavé. Comme le mentionne très bien une agronome : « **Traiter en protection après la pluie c'est comme ouvrir son parapluie une fois la pluie terminée...** ». Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages. Des symptômes sur feuilles ont commencé à être observés dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de Montréal, de Laval et de Lanaudière.

Régions	Montérégie-Est, Montérégie-Ouest	Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, Outaouais	Capitale-Nationale, Chaudière- Appalaches	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac- Saint-Jean
Date moyenne du stade pousse verte (6)	6 mai 2013	14 mai 2013	22 mai 2013	30 mai 2013
Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade 6	834,7	705,7	600	469,6
Gains de la dernière semaine	118,8	113,1	110,4	100,4

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC. Les mêmes stations météo que pour les stades phénologiques sont utilisées.

Modèle pour le blanc, saison 2013, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 22 mai 2013




Selon le modèle, les moments auxquels il faut faire des observations sont les suivants :

- Autour de 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages **sensibles** (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages **modérément sensibles** (DeChaunac, Frontenac, Foch, St-Croix, etc.) peuvent commencer.

Les observations de **pourriture grise** (*Botrytis*) se poursuivent sur les feuilles et les grappes en Montérégie. La prévention est donc de mise, car le développement rapide de cette maladie, lors de conditions propices (présence d'eau, humidité relative élevée d'au moins 90 % et température variant entre 1 et 30 °C avec un optimum à 18 °C) durant la maturation du raisin, peut entraîner une dépréciation de la récolte et une baisse de la qualité du vin.

On peut observer les symptômes de la maladie sur toutes les parties de la plante : feuilles vertes, baies, pédoncule et rafle du raisin (flétrissement et chute des fleurs). Les tissus sains, tout comme ceux blessés, peuvent être atteints. Le champignon responsable de cette maladie aime bien attaquer des tissus déjà blessés à la suite d'autres maladies comme le blanc ou par des phénomènes climatiques telles la grêle ou encore des blessures mécaniques. Portez une attention particulière aux cépages dont les grappes sont serrées. Les pinots et le Seyval blanc seraient très sensibles à cette maladie.

Malheureusement, les symptômes de la maladie apparaissent sur les grappes au moment de la véraison (stade 35) jusqu'à la récolte, période souvent difficile pour effectuer des interventions en raison des délais avant la récolte à respecter pour les produits utilisés. Plus les baies avancent en maturité, plus elles deviennent sensibles à la pourriture grise. Mieux vaut prévenir que guérir! Le dernier traitement contre la pourriture grise avant la fermeture de la grappe sera à prévoir bientôt pour les régions les plus chaudes.

Pour les vignobles sous régie biologique , le SERENADE [ASO](#) ou [MAX](#) et le [REGALIA MAXX](#) sont homologués contre cette maladie. Le cuivre appliqué en protection contre le blanc pourrait aussi avoir une certaine efficacité.

Il faut porter une attention particulière aux produits appliqués pour protéger les vignobles contre ce champignon, puisque sa résistance aux produits systémiques ([ELEVATE](#), [LUNA](#), [PRISTINE](#), [ROVRAL](#), [SCALA](#), [SWITCH](#) et [VANGARD](#)) peut apparaître rapidement en raison de sa grande capacité d'adaptation. Faites une bonne rotation des produits (groupes chimiques) durant une même saison et entre les saisons si possible.

Pour vous guider dans vos choix sur les produits fongiques à utiliser pour lutter contre une ou plusieurs maladies en même temps, vous pouvez consulter le bulletin d'information [No 07](#) du 11 juillet 2013 du RAP. Vous trouverez aussi dans l'avertissement [No 05](#) du 30 mai dernier, de l'information sur les conditions propices et divers traitements possibles pour lutter contre différentes maladies pouvant être rencontrées dans la vigne.

RÉSISTANCE ET DÉLAVAGE

Afin de diminuer les risques de résistance de diverses maladies à certains produits (généralement des fongicides systémiques), utilisez-les de préférence dans la bonne fenêtre d'application, en rotation (matières actives et groupes chimiques) et, si possible, en dernier recours seulement. Travaillez le plus possible avec des produits de contact (protectants). Pour vous aider, vous pouvez consulter le tableau des fongicides homologués dans la vigne disponible dans le bulletin [No 07](#) du 11 juillet 2013 du RAP ainsi que les tableaux sur les caractéristiques des fongicides (p. 49 et 50) du « [Guide des traitements phytosanitaires 2013](#) » de la vigne.

Attention! Les produits **protectants** sont habituellement **délavés** après des précipitations de **20 à 25 mm de pluie, sauf pour le cuivre et le soufre** qui le sont généralement **après environ 10 mm, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents**. Ces importantes quantités d'eau délavent les protections appliquées précédemment. De plus, lors de périodes de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler plus fréquemment selon votre région de taille, afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

Pour consulter les étiquettes des produits et valider certains mélanges, vous devez vous rendre sur le [site Web de l'ARLA](#) et inscrire le nom du produit recherché ou de la matière active.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Consultez le bulletin d'information [No 07](#) du 11 juillet 2013 du RAP afin de connaître les délais avant la récolte des produits phytosanitaires (fongicides et insecticides) homologués en viticulture.

EN CAS DE GRÊLE

Attention! Les conditions météo instables des derniers temps et celles à venir pourraient entraîner des orages violents, donc des risques accrus de grêle! Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. **Un traitement au cuivre, au folpet ou au captane dans les 24 heures suivant l'évènement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

SCARABÉE JAPONAIS ET TORDEUSE DE LA VIGNE

Le scarabée japonais a été vu généralement en grand nombre dans les régions des Montérégie et de Laval–Montréal–Lanaudière.

Des observations de papillons de tordeuse de la vigne ont été faites en Montérégie et des larves ont été vues à l'intérieur de baies dans la région des Laurentides. Vérifiez avec votre conseiller de la nécessité d'intervenir spécifiquement contre ces ravageurs. Certains produits auront un effet sur plusieurs ravageurs.

PHYLLOXÉRA ET SCARABÉE DU ROSIER

Ces ravageurs sont présents à différents niveaux selon les régions et les antécédents des vignobles. Pour revoir l'information les concernant, consultez l'avertissement [No 09](#) du 27 juin 2013.

Phylloxéra : Les observations se poursuivent toujours; des galles de secondes générations sont maintenant présentes et ouvertes. En raison des opérations culturales en cours comme le rognage, les interventions chimiques sont de moins en moins nécessaires.

Scarabée du rosier : les populations sont généralement à la baisse; il devrait donc être de moins en moins présent.

CARENCE EN MAGNÉSIUM



Source : Raphaël Fonclara, Dura-Club

Afin de corriger les carences en magnésium, **des pulvérisations foliaires sont recommandées à partir de juillet en Ontario**, en plus des épandages au sol. Veuillez consulter le tableau suivant tiré de la [Publication 360F Recommandations pour les cultures fruitières](#) du MAAARO pour les applications foliaires de magnésium.

La pulvérisation d'une bouillie de pesticides additionnée de sulfate de magnésium peut causer de la phytotoxicité sur les fruits ou le feuillage. Il faut donc épandre le sulfate de magnésium séparément. Consultez les étiquettes des produits pour connaître la compatibilité des chélates de magnésium et des pesticides. Utiliser les chélates recommandés pour les pulvérisations foliaires.

Moment	Produit	Dose	Notes
Trois pulvérisations à intervalles de 10 jours, à compter de juillet	Sulfate de magnésium (sels d'Epsom)	20 kg/1 000 L d'eau	Pulvériser pratiquement jusqu'au point de ruissellement. Ne pas dépasser une concentration de 40 kg/1 000 L d'eau.
	Formulations liquides, y compris les chélates	Consulter l'étiquette	Peut-être compatible avec certains pesticides. Consulter l'étiquette.

ROGNAGE

Les opérations de rognage se poursuivent en fonction de la croissance de la vigne, des cépages, de la vigueur des plants et des conditions climatiques. Le rognage permet d'éliminer la partie supérieure des rameaux afin de favoriser une **meilleure aération** et une plus grande pénétration de la lumière sur le rang et entre les rangs. Il permet aussi d'éliminer les jeunes feuilles et pousses qui sont plus sensibles aux diverses maladies. Par contre, ATTENTION à ne pas trop enlever de feuillage, puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes.

PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL

Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître lors de périodes de chaleur comme nous en connaissons présentement. Attention aux produits que vous utilisez et au moment auquel vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-delà de 27 °C.

Attention lors de l'opération d'effeuillage à laisser des feuilles qui protégeront vos grappes contre les coups de soleil. Les symptômes de cette problématique peuvent être comparés à un début de pourriture noire.

NOUVELLES PLANTATIONS

Les altises à tête rouge sont maintenant arrivées dans plusieurs régions. Ces insectes ne sont pas problématiques pour les « vieux » vignobles. Par contre, les nouvelles plantations sont plus à risque. En effet, vu le peu de feuillage présent, les altises peuvent défolier les plants et entraîner des problèmes d'aoûtement.

Afin de limiter leur incidence, un bon désherbage devrait être fait.

Aussi, en raison des conditions chaudes présentes depuis quelque temps, plusieurs nouvelles plantations sont en manque d'eau. Afin de favoriser le bon développement des jeunes plants, des apports d'eau devraient être faits à plusieurs endroits.

CAMPAGNE DE RECYCLAGE

AgriRÉCUP, en collaboration avec l'UPA, reprend [le Programme de recyclage des contenants de pesticides et fertilisants](#). Vous pourrez déposer vos contenants du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 à différents endroits.

Pour obtenir plus d'information sur cette campagne de recyclage et voir la liste des sites de dépôt, consultez le site Internet d'[AgriRÉCUP](#).

RÉFÉRENCES

- [SAgE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- [IRIS phytoprotection](#) : pour une aide au diagnostic des problèmes rencontrés concernant maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 450 347-8341, poste 225
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – Vigne – 17 juillet 2013